

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'ANNÉE 2020**

AVIS PUBLIC est donné que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q.; chapitre C-19), le trésorier de la Ville de Paspébiac déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur externe de la Ville de Paspébiac pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel au 7, boulevard Gérard-D.-Levesque Est, Paspébiac, le mardi, 6 juillet 2021 à 19 h.

Donné à Paspébiac, le 9 juin 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Daniel Langlois, greffier